



Source : <https://www.sortirdunucleaire.org/France-Belleville-Rejets-de-gaz-a-effet-de-serre>

Réseau Sortir du nucléaire > Informez

vous > Des accidents nucléaires partout > **France : Belleville : Rejets de gaz à effet de serre**

9 septembre 2021

France : Belleville : Rejets de gaz à effet de serre

En un mois, la centrale nucléaire rejette plus que le maximum autorisé à l'année

Sur le seul mois d'août 2021, à Belleville-sur-Loire (Centre - Val de Loire), EDF a laissé fuiter presque 150 kg de liquide de refroidissement, soit une fois et demie le maximum autorisé sur toute une année (100 kg). Une fois à l'air libre, ces liquides se transforment en de puissants gaz à effet de serre, dont le pouvoir réchauffant équivaut à plusieurs milliers de kilos de CO₂. L'industriel ne dit pas à combien s'élèvent les émissions au total pour 2021 pour cette centrale, encore moins le cumul actuel pour tout le parc nucléaire qui compte pas moins de 18 centrales en fonctionnement, plusieurs en démantèlement (Fessenheim, Brennilis, Creys-Malville) et l'EPR de Flamanville, encore en construction, mais déjà lui aussi émetteur de gaz à effet de serre.

Les fluides frigorigènes sont très répandus dans les installations nucléaires. Ils servent pour les climatisations (qui permettent de rendre l'atmosphère supportable pour les personnes et les matériels) et pour refroidir les équipements, souvent très chauds en zone nucléaire mais aussi surchauffés par leur fonctionnement (les groupes électrogènes à moteur diesels par exemple, qui servent de sources électriques de secours en cas de panne d'électricité, ont besoin d'être refroidis pour pouvoir fonctionner plus de quelques heures). **Ces liquides sont composés de molécules carbonées, le plus souvent fluorées, qui participent au réchauffement climatique.** Lorsqu'ils sont au contact de l'air à pression normale, ils se transforment en de puissants gaz à effet de serre. Leurs effets sur le réchauffement global, notamment dans le temps, varient selon le gaz utilisé [1], mais **leur pouvoir réchauffant à l'aulne d'une vingtaine d'année valent plusieurs milliers de fois celui du CO₂** [2] dont on parle tellement lorsque les gaz à effet de serre sont évoqués.

Rien que pour l'année 2021, alors que seulement 8 mois se sont écoulés, plusieurs centrales nucléaires EDF ont déjà dépassé ces 100 kilos de fuites de fluides frigorigènes : Belleville donc, [Chinon](#), [Paluel](#), et [Flamanville](#) à deux reprises. Sans compter que le site de [Belleville](#) a déclaré début 2021 avoir rejeté **quasiment trois fois le maximum autorisé en 2020.** Quant à

[l'EPR de Flamaville](#), qui n'est pas encore en fonctionnement ni même autorisé, EDF a déclaré avec 2 années de retard avoir dépassé son quota de fuites de fluides frigorigènes sur le site en 2019. [La centrale du Bugey](#) a elle aussi déclaré fin 2020 avoir aussi dépassé la limite annuelle autorisée.

Ces fuites sont bien connues des industriels et des autorités de contrôles. Mais pourtant, elles perdurent d'année en année. C'est qu'elles sont inhérentes aux équipements, à leur conception même : ils n'ont pas été conçus pour les éviter. Les interventions sur les "groupes froid" (comme sont nommés dans le milieu les équipements produisant du froid) génèrent quasiment systématiquement des fuites de liquides de refroidissement. Et lorsque la limite des 100 kilos de fuites est dépassée, l'industriel déclare simplement un évènement significatif [3] pour l'environnement aux autorités. Et au public par des communiqués bien discrets.

Protéger la planète (et nous avec) n'est manifestement pas la priorité de l'exploitant nucléaire. Avec cette nouvelle déclaration d'EDF de rejets polluants l'environnement, avec toutes les précédentes, avec leur récurrence d'année en année, c'est le nucléaire qui sauvera le climat ? Vraiment ? [4]

Ce que dit EDF :

Déclaration d'un Evénement Significatif Environnement (ESE) suite au dépassement d'un seuil de rejet dans l'atmosphère de fluide frigorigène

Evénement environnement

Publié le 09/09/2021

Dans une installation industrielle, les fluides frigorigènes sont utilisés dans les systèmes de production de froid. Ils permettent le refroidissement et la climatisation de différents matériels. Les opérations de maintenance réalisées régulièrement sur ces systèmes permettent de contrôler les fluides frigorigènes et d'en détecter les émissions. La réglementation en vigueur n'autorise pas le dépassement du seuil de 100kg/an d'émission de fluide frigorigène.

Au mois d'août 2021, les équipes du CNPE de Belleville-sur-Loire ont détecté deux émissions de fluide frigorigène.

La première, d'un volume de 50,7 Kg, inférieur aux limites de seuils à ne pas dépasser, a été détectée au début du mois d'Août. Elle concernait le système de **climatisation d'un bâtiment tertiaire**.

La seconde, survenue dans la nuit du 28 au 29 août 2021, d'un volume de 98,7 kg, concernait un **circuit de production d'eau glacée, situé dans la partie nucléaire** de l'unité de production n°2.

Dans les deux cas, les équipes sont immédiatement intervenues pour identifier l'origine du dépassement, et remettre en conformité les installations.

Ces événements n'ont eu aucune conséquence sur la sûreté des installations ni sur la santé des salariés.

Toutefois, le cumul de fluide frigorigène émis représente un écart à la limite réglementaire de 100kg/an. Cet événement a été déclaré par la direction de la centrale de Belleville-sur-Loire comme significatif pour l'environnement le 6 septembre 2021 à l'Autorité de sûreté nucléaire.

<https://www.edf.fr/la-centrale-nucleaire-de-belleville/les-actualites-de-la-centrale-nucleaire-de-bellevill>

Notes

[1] **Pour en savoir plus**, voir l'article de Bernard Laponche "[Certains gaz à effet de serre des centrales nucléaires - Fluides frigorigènes et hexafluorure de soufre](#)" publié le 20 octobre 2020 sur le site de l'association d'expertise indépendante [Global Chance](#)

[2] **Une fuite d'un kilogramme de réfrigérant de synthèse dans l'atmosphère produit un effet de serre équivalent à celui généré par l'émission de 1 000 à plus de 13000 kg de CO2**

 Un kilogramme de R134a rejeté dans l'atmosphère produit un effet de serre équivalent à celui généré par l'émission de 1 300 kg de CO2.

 Un kilogramme de R404A rejeté dans l'atmosphère produit un effet de serre équivalent à celui généré par l'émission de 3 943 kg de CO2.

 Un kilogramme de R23 rejeté dans l'atmosphère produit un effet de serre équivalent à celui généré par l'émission de 12 400 kg de CO2.

 Un kilogramme de R508B rejeté dans l'atmosphère produit un effet de serre équivalent à celui généré par l'émission de 12 300 kg de CO2.

https://fr.wikipedia.org/wiki/Fluide_frigorig%C3%A8ne

[3] **Événements significatifs** : incidents ou accidents présentant une **importance particulière** en matière, notamment, de conséquences réelles ou potentielles sur les travailleurs, le public, les patients ou l'environnement. <https://www.asn.fr/Lexique/E/Evenement-significatif>

[4] **Pour en savoir plus**, consultez notre rubrique [Le nucléaire ne sauvera pas le climat](#)